

POTINS DE BARS n° 21

Édités par nos soins. Direction de la publication Bertrand CAGNIART

Décembre 2019

Mairie.bars24@orange.fr

<http://www.barsenperigord.fr>

INFOS RAPIDES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). **Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.**

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

VOIRIE

Le budget avait prévu de réaliser des travaux de voirie pour l'année 2019 à hauteur de 30 000 € TTC et comme d'habitude ces travaux devaient se faire courant octobre. Malheureusement, chacun a pu s'en rendre compte, octobre puis novembre ont été particulièrement pluvieux puisqu'on a comptabilisé plus de 400 mm d'eau. Aussi, sur les conseils et en accord avec l'entreprise LAGARDE et LARONZE, nous avons décidé de reporter ces travaux au printemps prochain. En attendant, les employés municipaux combleront les trous en formation avec de l'enrobé à froid.

MARCHE DE NOËL :

Il vous accueillera en la salle des fêtes le **SAMEDI 14 DECEMBRE** de 10 heures à 18 heures. Nombreux exposants pour des idées de cadeaux, produits locaux et bio vin chaud, chocolat, café, ...

NOËL DES GENERATIONS: DIMANCHE 15/12

Après le repas des « seniors » offert par la municipalité au « bistrot gourmand », la salle des fêtes accueillera à partir **de 14h30**, les enfants de la commune pour écrire la lettre qui sera envoyée au Père Noël, puis, avant sa venue vers 17 heures, le Comité des fêtes a fait appel à un spectacle de magie présenté par Pierre DENYS, spectacle qui s'adresse aussi bien aux enfants qu'à leurs parents et à vous, de toute génération, qui êtes invité(e) à vous joindre à cet après-midi **à partir de 15h30**. Un goûter sera servi.

CEREMONIE DES VŒUX :

La traditionnelle cérémonie d'échange des vœux à laquelle vous êtes cordialement invité(e) aura lieu le **SAMEDI 25 JANVIER 2020 à 10h30** en la salle des fêtes

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE



La fin du tilleul :

Alors que nous le savions très malade et que nous nous résignons à le faire abattre tant il devenait dangereux (plusieurs grosses branches étaient déjà tombées), il a voulu partir de sa propre volonté et s'est



couché lors du coup de vent du 3 novembre. Et en se souvenant de tous ces gens qu'il a abrités du soleil pendant tant d'années, de toutes ces conversations, palabres et autres confidences qu'il a dû entendre, il s'est allongé sans provoquer aucun dégât, ni aux bancs, ni au Monument aux Morts, ni aux voitures stationnées à proximité. Qu'il en soit remercié. Plus que centenaire, il aurait été planté à l'occasion du centenaire de la Révolution française.



Cette photo ancienne, aimablement prêtée par M. BOUCHER JM, offre un paysage d'hiver (et oui ! il y avait pas mal de neige à cette époque (!) a été prise depuis le tilleul dont une des branches semble vouloir coiffer le mur clocher de l'église.

RAMASSAGE DES NOIX



Cette année encore, des conseillers municipaux mais aussi de bien sympathiques bénévoles se sont retrouvés sur la place des noyers pour le traditionnel ramassage des noix. Le coup de vent ayant fait son œuvre, il n'y eut pas besoin de secouer les arbres. Malheureusement la sécheresse de l'été n'a pas rendu la récolte miraculeuse. Au total 180 kg ont été livrés chez M. DEVAUX de Fossemagne qu'il convient de remercier car il nous les prend non lavées et non séchées (nous ne sommes bien sûr pas équipés pour ce faire). Rappelons que la vente des noix permet de financer une partie du repas des « séniors » que la municipalité offre chaque année.

ADRESSAGE : certains s'inquiètent de savoir quand et comment sera réalisé l'adressage de la commune. Si la commission municipale créée à cette occasion a terminé son travail et que les plaques, panneaux et numéros sont commandés auprès de l'entreprise qui a obtenu le marché pour les communes du département, les modifications officielles et la pose des panneaux ne pourront se faire qu'après les élections municipales car il pourrait y avoir des confusions sur les listes électorales. Certes cela n'affecterait pas BARS où on ne peut se tromper sur l'identité des électeurs, mais la Préfecture a souhaité généraliser cette consigne.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

BARS, encore une fois, a commémoré dignement le souvenir de ses enfants morts pour la France au cours de la première guerre mondiale. Près de 40 personnes se sont retrouvées au pied du monument aux morts, des anciens mais aussi des jeunes qui perpétueront ce souvenir, ce devoir de Mémoire. En l'absence de Titi MERGNAT, c'est le jeune Etan BEAUPUY qui a pris sa relève pour porter le drapeau qui salue

le sacrifice de toutes ces vies. Des représentants du corps de sapeurs-pompiers de THENON étaient présents dont notre concitoyenne Anne LEPELTIER, de PUYPEYROU.



C'est avec sa tenue et sa fourragère qu'Anne LEPELTIER a participé à ce moment commémoratif. Sage-femme de profession, Anne a rejoint le corps des sapeurs-pompiers de THENON en qualité d'experte. Elle y aura une mission de formation quant aux gestes et attitudes à avoir en cas d'accouchement « précipité » mais pourra aussi intervenir directement en cas d'appel d'urgence du SDIS. Connue par ailleurs pour son engagement dans l'animation du village au sein du comité des fêtes, Anne, dans le cadre de cette nouvelle fonction bénévole montre aussi son attachement à l'engagement au service des autres.

Mme BORDAS : Au cours de chacune des cérémonies commémoratives, lorsque nous faisons « l'appel aux morts », nous citons la victime civile, Mme BORDAS de la Mazière victime malheureuse de l'explosion d'une grenade dans l'âtre de sa cheminée. Un groupe de maquisards venus se réchauffer, se restaurer ou se désaltérer ont accidentellement abandonné une grenade (tombée de la ceinture ou d'une poche) et c'est après leur départ qu'a eu lieu l'explosion dont un éclat a sectionné l'artère fémorale de la malheureuse. En page suivante vous trouverez la première partie du rapport de gendarmerie. Ce document des archives départementales n'est malheureusement pas très lisible une fois numérisé, mais vous pouvez le consulter en mairie avec d'autres documents de ce type datant de ce conflit.



Adressage (suite)

Voici le style de panneau de routes et de rues qui sera apposé soit sur les murs au centre bourg, soit aux extrémités des voies communales, soit à l'entrée des impasses.

LEGION

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 109 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

du Limousin
de la Dordogne
de Périgueux

de Ithenon

N° de la brigade
N° de la section 87

le 7 Mars 1944

PROCES-VERBAL

Contenant le récit de la mort de M. Sordas, en son domicile, à Ithenon, le 7 Mars 1944, à 11 heures, suite à une explosion dans la cheminée de sa maison.

L'EXPÉDITION

Vu, transmis par le Commandant de la Gendarmerie de Périgueux, à M. le Chef de la Section de Périgueux, le 7 Mars 1944.

Nota. — Lorsqu'il y a lieu de dresser un procès-verbal, il est placé à la suite de l'expédition, après les diligences.
L'emploi de l'écriture imprimée pour les mentions de date, de lieu, de circonstances, de noms, de professions, etc., n'est autorisé que si il n'y a pas de lieu particulier à préciser et sans préjudice de la responsabilité des autorités locales. Il est en outre exigé pour les mentions d'origine et de résidence d'indiquer un adresse complète.

Paris, le 7 Mars 1944.
Charles-Louis LAFITE, Directeur

Le 7 Mars 1944, huit heures cinquante quatre à huit heures.

(LAFITE, Eugène, Adjudant
JAKOBI, Louis,
Sous-sousignés, (SABILL, Joseph et
ROBERT, Henri,

gendarmes à la résidence de Ithenon, département de la Dordogne, revêtus de notre uniforme et obéissant aux ordres de nos Chefs, étant à notre résidence avons été avisés par M. le Docteur MAILLARD de Ithenon, qu'au cours de la nuit il avait été appelé pour constater le décès de une Sordas de La Bazière Cne de Mars (Dordogne) tuée dans les circonstances ci-après.

Le 7 Mars 1944, vers les heures des individus armés ont pénétré dans l'habitation de M. Sordas. après s'être chauffés quelques instants ils sont repartis dans une direction inconnue. Pendant le temps qu'ils ont séjourné dans cette ferme, vraisemblablement involontairement ils ont laissé une grenade dans l'âtre de la cheminée. Peu après leur départ cet engin a explosé tuant M. Sordas.

Après avoir diffusé le message à M. l'Intendant de Police, au Cdt de Section, à M. le Procureur de l'Etat, à Périgueux, à M. le Commissaire Divisionnaire à Limoges, à M. le Commissaire au Renseignement Généraux, à Périgueux et aux brigades limitrophes, nous sommes rendus sur les lieux et avons constaté ce qui suit:

Le village de La Bazière est situé dans les bois au Sud-Est de la route de Ithenon à Souffignac et comprend deux fermes. L'une est exploitée par la veuve Savard et l'autre par M. Sordas. L'habitation de ce dernier se compose d'un rez de chaussée comprenant une cuisine faisant face au Sud et trois chambres situées l'une à l'Est de la cuisine et les deux autres au Nord. Dans la chambre Est, repose sur un lit le corps de M. Sordas qui ne porte aucune trace suspecte de violence. D'après le Docteur MAILLARD elle ne porte sur le corps qu'une blessure à la partie supérieure de la cuisse gauche (face interne) faite par un objet qui avait sectionné l'artère fémorale et déterminé une mort rapide par hémorragie.

Dans la cuisine tout a été remis en place, les témoins arrivés les premiers sur les lieux, indiquent que l'explosion s'est produite dans l'âtre de la cheminée, que les cendres étaient éparpillées dans la cuisine et que le feu avait pris dans la cheminée.